

## Rapport sur un manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections

### Gorgeous Brows and Lashes – Chemin Innes

#### Rapport préliminaire

##### Établissement visé par l'enquête

Gorgeous Brows and Lashes  
3900, chemin Innes  
Ottawa (Ontario) K1W 1K9

##### Type d'établissement

Établissement de services personnels

##### Date à laquelle le Conseil de santé a été informé du manquement possible

2024-12-04

##### Date de publication du rapport préliminaire

2019-12-18

##### Date de mise à jour du rapport préliminaire

2024-12-18

##### De quelle façon le manquement a-t-il été repéré?

Le 4 décembre 2024, Santé publique Ottawa a pris connaissance d'un manquement possible en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI) à la suite d'observations faites lors d'une visite de vos locaux.

##### Brève description du manquement

- Le nettoyage et la désinfection du matériel et des outils réutilisables étaient inadéquats, le matériel utilisé et le matériel propre n'étaient pas séparés de manière appropriée et le matériel utilisé a été réutilisé sans l'avoir nettoyé et désinfecté de manière adéquate entre chaque utilisation.
- Le nettoyage et la désinfection du matériel et des outils réutilisables n'ont pas été effectués conformément aux exigences en matière de prévention et de contrôle des infections énoncées dans le *Règlement de l'Ontario 136/18* et aux normes de pratiques exemplaires pour les milieux de services personnels décrites dans le Guide de prévention et de contrôle des infections dans les milieux de services personnels, 3<sup>e</sup> édition (juillet 2019) de Santé publique Ontario.

- Le matériel à usage unique n'a pas été jeté après chaque utilisation et a été réutilisé.

## Enquête sur le manquement

### Le manquement était-il lié à un membre d'un ordre de réglementation?

Non

### Si oui, le cas a-t-il été signalé à l'ordre de réglementation?

S. O.

### Des mesures correctives ont-elles été recommandées ou mises en œuvre?

L'établissement de services personnels doit s'assurer que :

- Le matériel à usage unique est jeté immédiatement après usage.
- Le matériel à usage unique n'est pas réutilisé.
- Le matériel utilisé est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.
- Le personnel connaît et applique systématiquement les procédures de nettoyage et de désinfection du matériel réutilisable.

### Veillez fournir plus de détails

- Des mesures correctives ont été mises en œuvre et une séance d'information a été dispensée le 4 décembre 2024.
- Une première inspection de suivi a été effectuée le 6 décembre, et il a été confirmé que l'exploitant a commencé à mettre en œuvre les exigences énoncées dans le *Règlement de l'Ontario 136/18 : Établissements de services personnels* et les normes de pratiques exemplaires pour les milieux de services personnels décrites dans le Guide de prévention et de contrôle des infections dans les milieux de services personnels, 3<sup>e</sup> édition (juillet 2019) de Santé publique Ontario.

### Date à laquelle toute directive ou tout ordre a été donné au propriétaire ou à l'exploitant (le cas échéant)

Le 4 décembre 2024, une ordonnance verbale de fermeture a été émise en vertu de l'article 13 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*.

Le 4 décembre 2024, une ordonnance écrite de fermeture a été émise en vertu de l'article 13 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*.

Le 6 décembre 2024, l'ordonnance émise en vertu de l'article 13 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, datée du 4 décembre 2024, est annulée (n'est plus en vigueur) verbalement.

Le 9 décembre 2024, la copie écrite de l'ordonnance émise en vertu de l'article 13 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, datée du 4 décembre 2024, est annulée (n'est plus en vigueur).

## Commentaires concernant le rapport préliminaire et coordonnées

### Commentaires supplémentaires

Une inspection de suivi sera effectuée pour s'assurer de la conformité de l'établissement avec le *Règlement de l'Ontario 136/18 : Établissements de services personnels* et les normes de pratiques exemplaires pour les milieux de services personnels décrites dans le Guide de prévention et de contrôle des infections dans les milieux de services personnels, 3<sup>e</sup> édition (juillet 2019) de Santé publique Ontario.

### Rapport final

#### Date de publication du rapport final

2025-02-27

#### Date de mise à jour du rapport final

S. O.

#### Date à laquelle on a confirmé que toutes les mesures correctives ont été prises

L'inspection de suivi a été menée les 6 et 23 décembre 2024; on a confirmé que toutes les mesures correctives ont été prises.

#### Brève description des mesures correctives prises

- Le matériel utilisé est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.
- Le personnel a adopté des pratiques de nettoyage et de désinfection adéquates.
- La concentration des produits désinfectants est adéquate.
- Le matériel à usage unique est jeté après usage.

## Commentaires concernant le rapport final et coordonnées

### Commentaires supplémentaires

Santé publique Ottawa a diffusé un message d'intérêt public le mardi 28 janvier afin d'aviser le public que certains clients peuvent avoir été exposés à des infections transmissibles par le sang lorsqu'ils ont reçu un soin du visage effectué manuellement à l'aide d'un extracteur de comédons avec lancette (utilisé pour éliminer les comédons et traiter les pores obstrués).

[Certains clients de Gorgeous Brows and Lashes Beauty Salon pourraient avoir été exposés à des infections transmissibles par le sang | Ville d'Ottawa](#)

#### Personne-ressource à contacter en cas de questions

**Titre :** Michelle Wasser, gestionnaire de programme

Prévention et contrôle des infections – Inspections et enquêtes

Santé publique Ottawa

**Courriel :** [IPAC/PCI@ottawa.ca](mailto:IPAC/PCI@ottawa.ca)

**Téléphone :** 613-580-2424, poste 26325

Pour vous tenir au courant de l'enquête, consultez régulièrement le présent rapport.

Les résultats des inspections de routine sont publiés sur le [site Web de divulgation de Santé publique Ottawa](#).